

En 1964, le Canada s'est engagé dans l'intégration et la promotion de la recherche par la création d'un Secrétariat des sciences rattaché au Bureau du premier ministre. Le Secrétariat fait suite aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du Gouvernement et celles de M. C. J. Mackenzie, ex-président du Conseil national de recherches. La tâche du Secrétariat consiste à rassembler, classer et analyser les résultats à partir des réalisations du gouvernement en science et en technologie, y compris son rapport avec les universités, l'industrie et les établissements scientifiques provinciaux. En 1966, on a établi le Conseil des sciences du Canada dont le soutien administratif et professionnel lui vient du Secrétariat des sciences. Exclusivement consultatif, le Conseil réclamera la tenue d'enquêtes dans le domaine des sciences et de la technologie au Canada; il servira de centre de renseignements et de consultation auquel pourra avoir recours le peuple du Canada dans l'élaboration de programmes et de projets pour l'avenir. Pour la première fois, il indiquera d'une façon générale les domaines scientifiques et technologiques qui contribueront vraisemblablement le plus à la réalisation des objectifs économiques et sociaux du pays et montrera comment organiser et seconder le mieux possible les travaux dans ce domaine. Les membres sont choisis dans l'industrie, les universités et le gouvernement.

Section 1.—Le Conseil national de recherches du Canada*

L'organisation de la recherche à l'échelon national, au Canada, remonte à 1916, année de la création par le gouvernement canadien du Conseil national de recherches. Le Conseil, dont le premier budget avait été établi à \$91,600 (dont \$50,375 seulement ont de fait été dépensés) et qui dépense maintenant 74 millions de dollars s'est élargi et compte actuellement 45 comités associés chargés d'étudier toute une gamme de problèmes, appuie les travaux de recherches effectués par 2,500 hommes de science dans les universités et accorde 1,900 bourses d'études, d'entretien et des bourses post-doctorales.

De 1916 à 1924, le travail fondamental du Conseil a consisté à diriger et à coordonner les travaux de recherches, à organiser des études coopératives, à assurer la formation post-universitaire des chercheurs et à favoriser la poursuite des travaux de recherches en accordant des subventions aux professeurs des universités. Dès 1918, on s'était proposé de créer un institut central de recherches, qui serait chargé de faire des recherches dans le domaine des sciences pures relativement aux étalons de mesure, à la qualité et la composition des matières ainsi que dans le domaine des sciences appliquées aux industries canadiennes. Une commission spéciale du Parlement a appuyé la proposition. En 1925 on a aménagé des locaux temporaires, et les travaux de recherches sur les calcaires magnésiens réfractaires pour les fours sidérurgiques ont obtenu un tel succès qu'on a décidé de rétablir, sur une vaste échelle, une industrie de guerre qui avait été créée au cours de la Première Guerre mondiale. Après cette réussite, le gouvernement a affecté, en 1929-1930, des fonds en vue de l'installation de nouveaux laboratoires. L'immeuble du Conseil national de recherches, rue Sussex, à Ottawa, a été inauguré en 1932; en 1939, on a entrepris la construction de l'immeuble de l'aérodynamique, situé en bordure du Chemin de Montréal, juste à l'est de la ville. Des bâtiments s'échelonnent maintenant sur une superficie de près de 400 acres et le Conseil de recherches y a installé la plupart de ses laboratoires. Le Laboratoire régional des Prairies, érigé sur les terrains de l'Université de la Saskatchewan, à Saskatoon, a été inauguré en juin 1948; le Laboratoire régional de l'Atlantique, établi sur les terrains de l'Université Dalhousie, à Halifax, a ouvert ses portes en juin 1952.

Aux termes de la loi sur le Conseil de recherches, le Conseil a la direction de toutes matières visant les recherches scientifiques et industrielles au Canada qui peuvent lui être assignées par le Comité du Conseil privé sur les recherches scientifiques et industrielles. Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil peut entreprendre des travaux de recherches, faciliter ou favoriser le travail dans le domaine de la recherche. Ses recherches ont pour objet, entre autres choses: l'utilisation des ressources naturelles du Canada; le perfectionne-

* Revu par Joan Powers, Bureau des relations extérieures, Conseil national de recherches, Ottawa.